

Charte de Responsabilité Sociétale et Environnementale de GENILEM

I. Préambule

Chez GENILEM, nous soutenons les entrepreneuses et entrepreneurs innovant·es car ce sont eux qui savent au mieux surmonter les défis actuels pour créer un monde de demain viable.

Dans cette optique, nous considérons que nous avons nous-mêmes un rôle à jouer pour contribuer aux [17 Objectifs de Développement Durable \(ODD\)](#) de l'ONU. A cette fin, nous désirons utiliser notre effet de levier afin d'œuvrer pour un avenir où les entreprises contribuent à l'activité économique, tout en se souciant du bien-être de la société et en respectant les limites planétaires.

C'est ainsi que nous définissons l'entrepreneuriat responsable : des projets qui respectent les cadres et les bonnes pratiques en vigueur et qui visent à continuellement améliorer leur impact sur la société et l'environnement en allant au-delà des exigences minimales.

La présente charte reflète ainsi notre engagement en faveur de l'entrepreneuriat responsable opérant dans un système économique soutenable, tel que proposé dans la théorie du "Donut" (*Doughnut Economics*).

II. Engagements internes

1. Sensibilisation et formation

1.1. GENILEM suit le programme "Mon Entreprise Durable", qui nous permet d'initier une réflexion sur nos pratiques du quotidien et des changements vers davantage de durabilité.

1.2 Nous nous engageons à sensibiliser notre personnel aux enjeux et à l'importance de la responsabilité sociétale et environnementale (RSE).

1.3. Nous offrons à notre équipe des formations et des ressources pour renforcer la compréhension des enjeux de développement durable, l'adoption de pratiques RSE et l'évaluation adéquate des projets rencontrés.

2. Responsabilité environnementale

2.1. GENILEM s'efforce de minimiser son propre impact environnemental en veillant à améliorer ses pratiques en matière de consommation d'énergie, de gestion des déchets, de mobilité, d'utilisation des ressources et d'organisation d'événements.

2.2. Nous encourageons l'utilisation de la mobilité douce, la réduction des déplacements professionnels et le télétravail, chaque fois que cela est possible et souhaitable.

3. Responsabilité sociétale

3.1. GENILEM croit en l'égalité des chances pour toutes et tous, et favorise la diversité au sein de notre association. Dans cette optique, nous encourageons un environnement de travail inclusif où les talents et les compétences priment sur toute autre considération, sans égard au genre, à l'ethnicité, à la langue, à l'âge, au handicap, à l'orientation sexuelle ou aux convictions religieuses.

3.2. Nous nous engageons à promouvoir l'équité salariale au sein de notre équipe, en veillant à ce que chaque membre de notre équipe soit rémunéré de manière équitable et juste.

3.3. Nous soutenons et incitons la formation continue de nos employé-es, afin de favoriser leur croissance professionnelle et leur épanouissement.

3.4. Nous nous engageons à créer un environnement professionnel sain et propice au bien-être physique et mental. Nous mettons en œuvre des initiatives contribuant à un cadre de travail agréable, sur des sujets tels que l'ergonomie et la gestion du stress.

3.4 Nous croyons en l'importance de contribuer activement à la communauté dans laquelle nous évoluons. Pour concrétiser cette conviction, nous nous engageons en tant que partenaire auprès d'initiatives locales de soutien à l'entrepreneuriat, telles que Cékalé, Impact Hub, Prix IDDEA, Pulse Incubateur HES, ou encore SINGA. En outre, nous intervenons dans le cadre des mesures de soutien à l'activité indépendante (SAI) des cantons de Genève et de Vaud. Ces contributions, rémunérées ou non, prennent la forme de séances de coaching, de formations, de comités de sélection, de soutien organisationnel ou encore de relais de communication.

4. Gouvernance

4.1 L'activité de GENILEM est supervisée par un Conseil composé de 9 à 15 membres, qui se réunit quatre fois par an pour exercer la haute surveillance de l'organisation. Les décisions au sein du Conseil sont prises démocratiquement et dans la collégialité.

4.2 Nous sommes sensibles à la diversité au sein du Conseil, tout en étant conscients que la majorité des membres sont choisis par les institutions qu'ils représentent, et que nous n'avons donc pas d'influence sur leur choix.

4.3 Nous mettons tout en œuvre afin d'éviter les conflits d'intérêts au sein de l'association GENILEM et de son Conseil. Si une telle situation se présente, la personne concernée doit en informer les instances pertinentes et se retirer lors des discussions relatives au conflit.

5. Transparence

5.1 GENILEM s'engage à agir en transparence, et notamment à transmettre les décisions du Conseil à nos employé-es de manière intègre.

5.2 Nous nous engageons à informer notre communauté de nos actions en matière de RSE et à en partager l'évolution. L'association rend notamment compte des projets en matière de RSE dans son rapport annuel.

III. Engagements Externes

1. Sensibilisation et formation

1.1. GENILEM s'engage à sensibiliser les porteuses et porteurs de projet rencontrés ainsi que ses parties prenantes (parrains, membres de Challenges Boards, partenaires) aux enjeux et à l'importance de la RSE.

1.2. Nous contribuons à partager les défis et les bonnes pratiques en matière d'entrepreneuriat responsable par le biais de formations, d'ateliers, de ressources éducatives et de témoignages de porteuses et porteurs de projets.

1.3. Nous nous efforçons de valoriser, lorsque c'est pertinent, les sujets de RSE et les initiatives prises en ce sens par les membres de la communauté GENILEM. Ces mises en avant se font par nos canaux de communication ainsi que lors des prises de paroles de notre personnel et de nos représentants (présentations, conférences, intervention dans les médias, etc.).

2. Sélection des projets

2.1 Processus de sélection

2.1.1. GENILEM se caractérise par une approche d'incitation non restrictive, car nous sommes convaincus que l'engagement est plus efficace que l'exclusion. Par conséquent, nous ne limitons pas l'accès à nos services à celles et ceux qui sont en retard sur le sujet de la durabilité.

2.1.2. Nous encourageons particulièrement les porteuses et porteurs de projet dits "à impact" c'est-à-dire ayant un modèle d'affaires qui contribue à la réalisation d'un impact social et environnemental positif, tels qu'identifiés par B Lab (liste en annexe). A cette fin, nous veillons à accompagner minimum 75% de projets à impact dans le cadre de notre programme d'accélération.

2.2.3. Nous intégrons des prérequis et des critères de durabilité au sein de notre processus de sélection.

2.1.4. Nous adoptons un regard global en évaluant l'entreprise sur l'entièreté de sa chaîne de valeur.

2.2 Prérequis

2.2.1. GENILEM demande à l'entreprise candidate les prérequis suivants :

- Pour l'étape de Présélection : identifier trois enjeux de développement durable inhérents à son activité, selon la liste par industrie des normes internationales du Sustainability Accounting Standards Board ([SASB](#) ; membre de la Fondation IFRS).

- Pour le Comité de Sélection de Projets : proposer des axes d'amélioration concrets et réalistes pour chacun des enjeux préalablement identifiés.

2.2.2. L'entreprise candidate sera évaluée sur la compréhension de ses enjeux et la faisabilité des améliorations proposées.

2.3 Critères de sélection

2.3.1. GENILEM évalue les projets selon les trois dimensions du développement durable, et plus spécifiquement les indicateurs suivants :

- Economie : contribution directe à l'économie locale (incl. choix des prestataires et fournisseurs), minimum trois emplois locaux temps plein (ETP) à trois ans, modèle d'affaires viable ;

- Environnement : degré d'exploitation des ressources naturelles et (non) renouvelables, gestion consciente de l'ensemble du cycle de vie et de la chaîne de valeur d'une solution physique (conception, production, emballage, distribution, usage, fin de vie) ou numérique (réalisation, utilisation et exploitation, maintenance, décommissionnement), cycle de vie majoritairement déployé en Suisse ou en Europe dans la mesure du possible.

- Sociétal : égalité de traitement, diversité, inclusion, partenaires sociaux, développement des compétences, santé des employés.

3. Entreprises sélectionnées

3.1. GENILEM encourage les entreprises accélérées à intégrer des pratiques responsables dans la conception, le développement et la gestion de leur activité.

3.2. L'entreprise accélérée par GENILEM s'engage à considérer la responsabilité sociale et environnementale dans le cadre de ses activités, et à œuvrer pour l'amélioration de son impact.

3.3. Nous encourageons et finançons la participation des entreprises sélectionnées à un programme externe de sensibilisation et d'action dans le domaine du développement durable. Il permet aux porteuses et porteurs de projet d'identifier leurs enjeux de développement durable et de prendre publiquement des engagements adéquats.

3.4. Nous intégrons une réflexion et un travail concret sur les enjeux de durabilité dans le programme dédié aux entreprises sélectionnées. Ces éléments interviennent de manière transverse, mais notamment via les séances d'accompagnement, les outils et les formations proposés, ainsi que les Challenge Boards.

Version au 22.04.2024

Annexes

B Lab – Impact Business Models

Source : <https://kb.bimpectassessment.net/support/solutions/articles/43000574685-what-are-impact-business-models->

GOUVERNANCE

1. « Mission locked » : protection de la mission, par intégration de la raison d'être aux statuts, ainsi que de l'engagement de performance globale et de la prise en compte formelle de l'intérêt de toutes les parties prenantes dans les décisions.

SALARIES

2. Actionnariat salarié et modèle coopératif.
3. Politique ciblée d'embauche et de formation ciblant des personnes chroniquement éloignées de l'emploi (ex. handicapés).

COLLECTIVITE

4. Réduction de la pauvreté et de l'exclusion dans la chaîne d'approvisionnements via un sourcing privilégié auprès de fournisseurs vulnérables et un soutien particulier (ex. commerce équitable).
5. Lutte contre la pauvreté et pour l'emploi de personnes défavorisées via un soutien à la micro-entreprise locale (micro-distribution, micro-franchise ...)
6. Renforcement de l'économie locale (via l'achat privilégié à des fournisseurs locaux, l'accès prioritaire aux consommateurs locaux, des dons caritatifs locaux...) - dans les pays développés seulement.
7. Soutien au développement économique national via notamment la substitution de produits locaux à des importations – dans les pays émergents seulement.
8. Coopérative de producteurs.
9. Politique de don permanente et systématique en consacrant une part significative du chiffre d'affaires, des bénéfices, de ses capitaux propres ou du temps de travail de ses employés à des causes caritatives.

ENVIRONNEMENT

10. Produits et services réduisant les émissions de GES à travers la fourniture d'une énergie renouvelable ou à combustion plus propre - par exemple fabricants/installateurs de panneaux solaires, véhicules hybrides, produits auto-alimentés par énergie renouvelable...

11. Produits et services réduisant l'utilisation de ressources et/ou limitant les déchets – par exemple produits fabriqués avec des matières premières recyclées/réutilisées, services de recyclage, appareils économes en énergie...
12. Produits et services préservant / restaurant le sol et les environnements naturels ou protégeant la faune – par exemple reforestation, agriculture durable, parcs protégés...
13. Produits et services réduisant ou remédiant définitivement à la pollution ou aux toxines – par exemple produits certifiés biologiques, nettoyants non-toxiques, produits sans OGM...
14. Produits et services favorisant l'éducation, la formation ou la sensibilisation aux questions environnementales.
15. Innovation industrielle et processus de fabrication ou de distribution innovants réduisant de manière significative l'empreinte environnementale par rapport à des performances passées ou des références du secteur.

CLIENTS

16. Produits et services contribuant à fournir des services de base à des individus qui n'y avaient pas accès auparavant – par exemple électricité, abri, eau propre, assainissement...
17. Produits et services contribuant à fournir des activités génératrices de revenus pour des personnes défavorisées ou des petites structures.
18. Produits et services permettant la réduction des problèmes de santé, la promotion du bien-être, l'accès aux systèmes de santé, le traitement et prévention des maladies – par exemple des soins de santé, de l'équipement d'exercice...
19. Soutien à l'entrepreneuriat social via des produits et services soutenant le succès financier ou opérationnel des entreprises œuvrant pour l'intérêt général.
20. Aide à l'amélioration de l'impact social ou environnemental pour les entreprises et organisations – par exemple conseil en développement durable.
21. Produits et services promouvant ou préservant l'engagement artistique, civique ou culturel – par exemple journalisme indépendant, artisanat, photographie.
22. Produits ou services apportant les infrastructures nécessaires à des communautés qui n'y avaient pas accès auparavant – par exemple routes, ponts, voies ferrées, ports, matériaux de construction, télécommunications mobiles...

23. Produit et services ciblant ou bénéficiant aux populations à faible revenu ou traditionnellement en difficulté.

24. Produits et services éducatifs améliorant les connaissances et les compétences des individus.